CARILLON PROVINCIAL PARK PRELIMINARY MANAGEMENT PLAN
Summary

Ontario
Ministry of Natural Resources

CARILLON PROVINCIAL PARK PRELIMINARY MANAGEMENT PLAN

Summary

92-03176/

Carillon Provincial Park
Preliminary Management Plan Summary
Ministry of Natural Resources Publication 4780
300 P.R. 91 12 10

ISBN 0-7729-9165-0

© 1991, Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada

Single copies of this publication are available at no charge from the offices listed below. Bulk orders may involve charges.

Carillon Provincial Park
P.O. Box 100
CHUTE-À-BLONDEAU, Ontario
K0B 1B0
Telephone: (613) 674-2825

Ministry of Natural Resources
10 Findlay Avenue
CARLETON PLACE, Ontario
K7C 376
Telephone:
TOLL-FREE 1-800-267-7901 or (613) 836-1237

November 1991

Foreword

A provincial park management plan, formerly called a master plan, provides the formal direction for the Ministry of Natural Resources management of a provincial park. The original plan for Carillon Provincial Park was approved in 1977.

A review of this plan is now under way to:
- ensure that policies reflect current resource values and user needs.
- evaluate policies and development projects listed in the 1977 plan
- report new information on park resources and use
- determine the issues affecting the park
- look at options to resolve issues and determine the best way to manage the park for the next twenty years
- complete a new management plan for the park

There are three main steps involved in preparing the new plan.

At step one background information was updated and summarized. It was presented in a tabloid along with a number of issues for discussion by the public. The tabloid was sent in August 1989, to over 400 park users, local businesses, interest groups and government offices.

The next step, where we are now, is a draft or preliminary management plan. Full consultation with interested individuals and groups is carried out again to discuss the plan and ensure that it is responsive to public interest. We encourage your involvement. If you have any questions, comments or would like more information please contact:

Ken Schonauer
Ministry of Natural Resources
10 Findlay Avenue
Carleton Place, Ontario
K7C 3Z6

Telephone: 613-257-5735 or toll free 1-800-267-7901

Step three, the final one, involves writing the final plan. The final plan will be the ministry's policy for the park. It will guide park management for a 20 year period. The plan will be reviewed at least once every 10 years, to ensure its continuing relevance.

Your involvement will help us in refining the preliminary plan, leading to approval of a new Management Plan for Carillon Provincial Park.

The deadline for your response to us, whether written or verbal, is January 31, 1992. If you prefer, use the form inside to write your comments.

John Sellers
District Manager
Carleton Place

Ron Cleroux
District Manager
Cornwall

TABLE OF CONTENTS

1. ISSUES 1
   1.1 Park Name 1
   1.2 Commercial Tourism Development Proposals 2
   1.3 Park Boundary 2

2. CLASSIFICATION 2

3. GOAL 2

4. OBJECTIVES 2
   4.1 Protection 2
   4.2 Heritage Appreciation 2
   4.3 Recreation 3
   4.4 Tourism 3

5. ZONING 3
   5.1 Natural Environment Zones 3
   5.2 Development Zone 3

6. RESOURCE MANAGEMENT POLICIES 3
   6.1 Geology and Geomorphology 3
   6.2 Vegetation 5
   6.3 Fish 5
   6.4 Wildlife 5
   6.5 Cultural Resources 5

7. OPERATING POLICIES 5
   7.1 Visitor Services 5
   7.2 Research 6
   7.3 Recreation Management 6
   7.4 Marketing 6
   7.5 Tourism Services 6

8. IMPLEMENTATION 7

9. SUMMARY OF PUBLIC CONSULTATION 7

Figure 1 Market Population 1
Figure 2 Proposed Boundary and Zoning 4
Figure 3 Proposed Development 8

INTRODUCTION

The construction of the Carillon power station between 1959 and 1963 resulted in the flooding of large areas along the shores of the Ottawa River including part of what is now Carillon Provincial Park. The park is comprised of this flooded land and the unflooded remnants of farm fields and woodlands. The patterns of previous land use and the alteration of both land-form and shoreline are easily seen at Carillon. The park's moderate climate, its relatively flat terrain and mix of open fields, bush and sheltered bays accommodate high-intensity and extensive water-oriented and land-oriented recreational use year-round. Now comprised of 1417 ha, it officially opened in 1971. In 1990, Carillon Provincial Park attracted 90,786 visitors.

Carillon Provincial Park is located in East Hawkesbury Township, in the United Counties of Prescott and Russell. The park stretches 5.6 km along the south shore of the Ottawa River between the villages of Pointe-Fortune on the east and Chute-à-Blondeau on the west. It is bounded by the Ottawa River on the north and Highway 417 on the south. The provincial border of Québec is 2.5 km to the east of the park entrance.

Agriculture is the dominant land use surrounding the park. In Prescott county 66% of the land area is used for agriculture, while 22% is forested. Other uses include small facilities such as a welding shop, a boarding kennel, gravel pits, and rope manufacturing in addition to a number of rural residential properties.

Alfred Bog is located about 25 km west of the park in Prescott county. This 5000 ha wetland is of national and provincial significance. It has been designated by Ontario as both a provincially significant Area of Natural and Scientific Interest (ANSI) and a provincially significant wetland.

The distribution of population for Ontario, Québec, New York and Vermont within a 200 km radius is shown in Figure 1. The majority of park visitors are from the Montréal area.

Figure 1

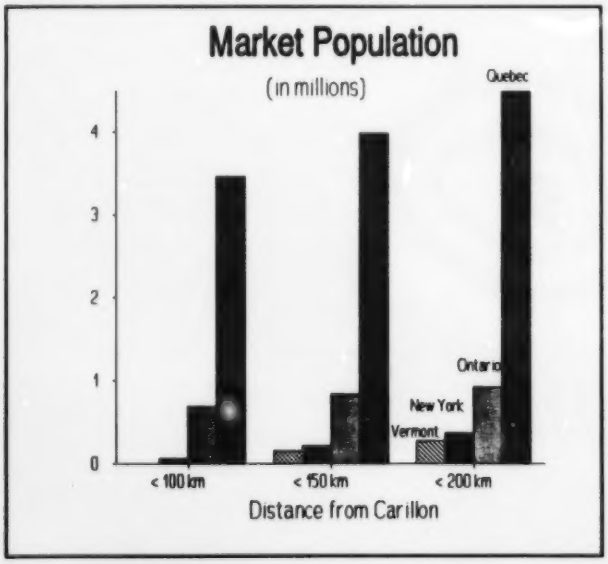

1. ISSUES

A number of issues were presented for consideration in the tabloid of August 1989. The tabloid was distributed to over 400 local businesses, interest groups and individuals in addition to park users. The responses to the tabloid were few but detailed. The need for improvement to the park's day use facilities was supported as was the proposal for waterfowl viewing stations and trails.

Continuing work since the 1989 tabloid has resulted in proposed changes to the park boundary in a number of locations. This and other issues are outlined below.

1.1 Park Name

Constant confusion with other locations using the name Carillon has led to consideration of a name change for the park.

In the spring of 1990, the Prescott-Russell Tourist Federation held a contest to promote a new name for the park. A number of names were presented for consideration.

It is proposed that the park name be changed to Voyageurs Provincial Park. This Canadian name is easily and widely understood in both French and English, is associated with an important and identifiable part of the history and geography of the province and the country; links this provincial park, at the eastern edge of the province and at the first major hindrance to voyageur travel on the historic fur trade route inland from Lachine, with others parks and historic sites along the various routes of the fur traders; and

ties the park to the natural and cultural resources in the local area.

Other names for the park will be considered equally as they are suggested during the public review of the preliminary park management plan. The final decision will be presented in the approved management plan.

1.2 Commercial Tourism Development Proposals

A marina, a resort and golf facilities were all presented as possible developments in the information and issues tabloid of August 1989. It has been decided to drop these proposals from further consideration due to the potential conflict with other park users and local facilities, and potential conflict with protection of resources such as waterfowl staging areas.

1.3 Park Boundary

Addition of property to the park is proposed in five locations. Three are publicly owned properties. Two private properties would only be acquired if they become available from willing vendors. Transfer of road properties is also proposed in one location.

2. CLASSIFICATION

Carillon will remain classed as a Recreation Park in Ontario's provincial park system. This classification recognizes the park's ability to provide a range of intensive year-round recreational opportunities in an attractive setting within an hour's travel of major cities.

3. GOAL

Within the limits of the park's environmental capacity and while protecting important park resources, the park goal is to provide year-round recreational and educational activities for the people of Ontario and visitors to the province. It focuses on the needs and interests of large nearby urban populations.

4. OBJECTIVES

Carillon contributes to all four objectives of the Ontario provincial park system.

4.1 Protection

- To protect provincially significant elements of the natural and cultural landscape of Ontario.

Carillon provides good examples of the vegetation, flora and fauna typical of the district. The park harbours one provincially rare and four regionally rare plant species.

The park's marshes provide breeding habitat for one regionally significant bird species (Marsh Wren), potential nesting and feeding habitat for regionally and provincially significant species, (Red-shouldered Hawk, Northern Pintail, Common Tern) and staging areas for waterfowl.

The provincially significant Area of Natural and Scientific Interest (ANSI) at the Pointe-Fortune Pit is located on private land east of the park. Geologists have determined that wood samples taken from the pit are more than 40000 years old. If it comes up for sale and funds are available, the property would be acquired and added to the park thus contributing to the park's protection objective.

4.2 Heritage Appreciation

- To provide opportunities for the exploration and appreciation of the outdoor natural and cultural heritage of Ontario.

The park affords a natural setting to tell the story of the Ottawa River: from its use as a travel route by Indians, through its importance during the fur trade and voyageur era and on to the construction of the Carillon, Chute-à-Blondeau and Grenville Canals in the early 1800s, and in this century, the construction of the Carillon Dam and Power Station and the flooding of part of the Trans-Canada Highway within the park boundary.

The park and its programmes give many visitors their first glimpse of the Ontario Provincial Parks System and the Ministry of Natural Resources. Carillon can serve as an outdoor educational resource for the United Counties of Prescott and Russell in association with the Larose Forest, north of Casselman, 60 km west of the park.

4.3 Recreation

- To provide outdoor recreation opportunities ranging from high intensity day use to low intensity wilderness experiences.

Carillon provides the following opportunities annually:

Picnicking	172,048 (39 %)
Swimming	92,437 (8 %)
Camping	106,251 (17 %)

(Shown in brackets is the percent of the ministry's Cornwall District supply of recreational opportunities.)

The park offers several other outdoor recreation opportunities. Among these are hiking, horseback riding, canoeing and boating, waterfowl viewing, fishing and cross-country skiing. Sporting activities such as soccer and baseball are also popular.

Regionally, Carillon is important for recreation because recreational opportunities in the surrounding area are limited. The closest comparable facilities in Ontario are about 80 to 100 km southwest where the St. Lawrence Parks Commission under the jurisdiction of the Ministry of Tourism and Recreation, operates facilities along Highway 401 and Highway 2.

4.4 Tourism

- To provide Ontario residents and visitors from outside the province with opportunities to discover and experience the distinctive regions of the province.

Carillon is a popular provincial park accommodating almost 91,000 visitors in 1990.

The park is within 200 km of almost six million people. Most visitors are from the Province of Québec, mainly the Montréal area about 80 km east of Carillon. Secondary markets are Ottawa-Carleton (17.8% of campers, 6.3% of day users) and the United Counties of Prescott and Russell county (9.3% of campers, 12.7% of day users).

5. ZONING

To ensure orderly development and effective management two types of zones have been designated for Carillon: Natural Environment and Development. This will permit reasonable flexibility in management while ensuring the necessary protection of various areas from incompatible use. The park is divided into one development zone and five natural environment zones which are shown in Figure 2. Proposals for major changes in any zone will require a major review of the management plan.

5.1 Natural Environment Zones

These zones cover about 932 ha, are relatively accessible and accommodate low intensity dispersed recreation. Management will aim to perpetuate natural conditions such as waterfowl habitat, with provision for dispersed recreation, notably trail use.

5.2 Development Zone

This zone consists of 549 ha, including land and water areas. The Development Zone includes the main park road and administrative area as well as the three campgrounds, the day use area, and the group camping area. Most of the zone is old cultivated fields with scattered woodlots and clumps of bushes of various species. The purpose of the zone is to provide an area for high intensity day use and camping recreation. Proposed developments include improvements to park entry control facilities, group camping facilities, improvements to the boat launch west of Champlain Campground, and additional picnic shelters and play areas in the day use area.

6. RESOURCE MANAGEMENT POLICIES

The park will be managed in accordance with the ministry's general planning and management policies for recreation class parks. The management of natural and cultural resources will be directed toward protection and heritage appreciation. Resource management plans will be prepared in keeping with the direction provided in the park management plan.

6.1 Geology and Geomorphology

Further evaluation will be carried out on the geology, geomorphology and soils of the park to guide protection of significant features and representative examples such as the pre-glacial organic remains at the Pointe-Fortune ANSI and the extensive clay soils in the west part of the park.

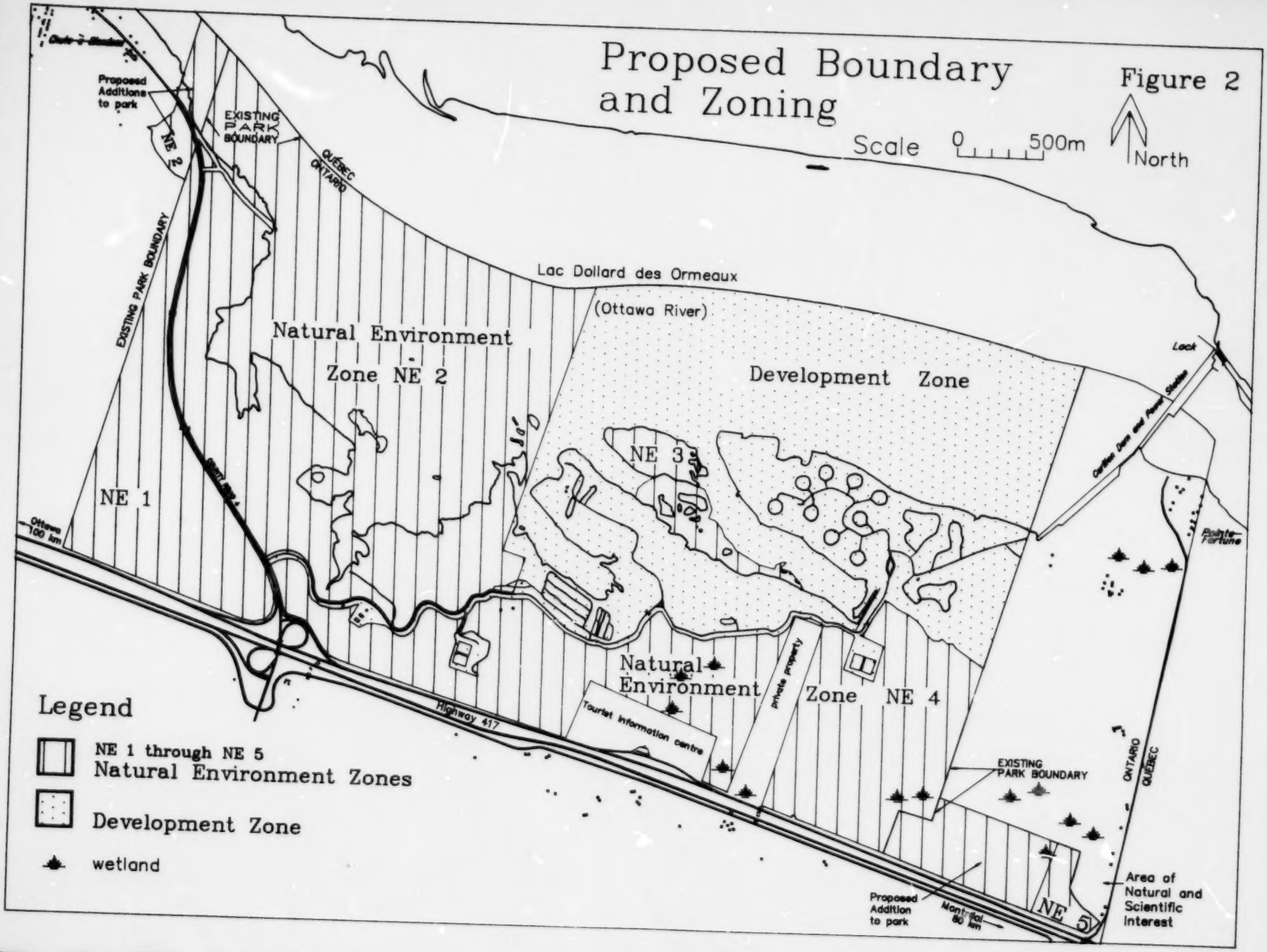
Proposed Boundary and Zoning
Figure 2
Scale 0 500m
North
Proposed Additions to park
EXISTING PARK BOUNDARY
QUÉBEC
ONTARIO
NE 2
EXISTING PARK BOUNDARY
Lac Dollard des Ormeaux
(Ottawa River)
Natural Environment Zone NE 2
Development Zone
NE 3
NE 1
Lock
Carillon Dam and Power Station
Pointe Fortune
Ottawa 100 km
Natural Environment Zone NE 4
private property
Tourist information centre
Highway 417
EXISTING PARK BOUNDARY
ONTARIO
QUÉBEC
Legend
NE 1 through NE 5
Natural Environment Zones
Development Zone
wetland
Proposed Addition to park
Montreal 80 km
NE 5
Area of Natural and Scientific Interest

6.2 Vegetation

A vegetation management plan will be prepared. Its objectives will be to retain species and age diversity and representativeness; to allow natural succession and evolution of vegetation communities in the park; to enhance wildlife habitat; to ensure the safety of park visitors especially in developed areas of the park; to improve the visual and sound buffer between the highways and the developed areas of the park; and to retain the character of areas associated with the park's history such as selected farm fields. However, permits for agricultural land uses in the park will be discontinued.

6.3 Fish

The objective of fisheries management in the park is to maintain the health and diversity of fish populations while providing opportunities for recreational fishing. Park staff will work with Cornwall fish and wildlife staff to improve the river environment and to maintain naturally reproducing fish populations. The park will continue to provide pedestrian and boat access to the Ottawa River.

6.3.1 Commercial Fishing

Commercial fishing is licensed on a trial basis for the period 1990 to 1992. The licence permits gill net and hoop net fishing for bullhead, carp, crappie, catfish, eel, sunfish and suckers in October and November in parts of the Ottawa River within the park boundary. Lines are set and checked daily and any sport fish caught are released. Information on species composition based on regular inspections and records of the commercial and sport fishing catches will be analyzed. If there are no adverse effects on the quality of sport fishing by park users for species such as pike, pickerel and sauger; or on the population of turtles, diving ducks, loons and other waterfowl, then the licence may be renewed on an annual basis. Park staff will work with Cornwall District Fish and Wildlife staff in monitoring and assessing fishing activities within the park.

6.4 Wildlife

A wildlife management plan will be prepared. The objectives of the plan will be to enhance natural species diversity and habitat while providing for recreational activities such as waterfowl viewing which are compatible with the park's objectives. Hunting will continue to be prohibited in the park.

6.5 Cultural Resources

Further evaluation will be carried out on the cultural resources of the park focusing on the history of land use prior to the construction of the Carillon Dam and links with areas or features in the park. Consideration will be given to the possibility of features submerged by the Ottawa River.

7. OPERATING POLICIES

A park operating plan will provide staff with the information required to operate the park on a day-to-day basis. In addition to addressing the operating policies which follow, it will cover such topics as safety, budget, staffing, and maintenance. It will be reviewed annually and updated as required.

7.1 Visitor Services

Carillon will provide seasonal visitor services with staff led and self-use programmes and interpretive, recreation and information facilities. The purpose of Carillon's visitor services programme is to introduce visitors from outside the province to the provincial park system and to orient visitors to the park's natural and cultural resources, its facilities and programmes; other Ministry of Natural Resources programmes; as well as the attractions, services and recreational opportunities in the surrounding area.

Visitor services at Carillon will be directed by a visitor services plan. The purpose of the plan is to provide background information on park visitors, staffing requirements, and the visitor services programme and to elaborate on how the objectives for information, interpretation and recreation described below will be achieved. The plan will be evaluated annually and revised as required.

7.1.1 Information

- to provide public information on the park, the provincial park system and on local area facilities and services.

A high quality bilingual communications programme is essential for the park in keeping with the French Language Services Act.

The public will be introduced to the Ontario Provincial Parks System through mobile displays and information

presented at the park, at trade shows and at the Ministry of Tourism and Recreation information centre adjacent to the park on Highway 417.

To inform visitors to the park about the attractions, facilities, services and regulations of the park and the Ontario Provincial Park system, visitors will receive a tabloid upon arrival at the park.

Visitors will be encouraged to express their comments and suggestions about the park to park staff, either verbally or in writing on the back of park permits. Staff will record and act on appropriate suggestions. Visits to campsites will be carried out on a regular basis by park staff.

7.1.2 Interpretation

- to provide interpretive facilities and programmes.

Interpretive programmes will provide visitors with opportunities to learn about the significance of the park and experience its character. A range of staff-led programmes, self-use facilities including trails, exhibits and publications will help visitors understand the natural and cultural environments of the park.

7.1.3 Recreation

- to provide outdoor recreation facilities and activities

Carillon provides opportunities for hiking, waterfowl viewing and photography throughout the year. All recreation facilities and services whether staff-led or self-use will be promoted through the visitor services programme.

7.2 Research

Research by qualified individuals which contributes to the knowledge of natural and cultural history and to environmental and recreational management will be encouraged in the park.

7.3 Recreation Management

7.3.1 Horseback Riding

Horseback riding will continue on designated trails only. Horseback riding trails may be expanded in the Natural Environment Zone south of the Development Zone, provided the private land dividing this zone becomes available for park use.

7.3.2 Snowmobiling

Snowmobiles will be permitted to use designated sections of the park roads only. The main use of the park by snowmobiles is as a link between Pointe-Fortune, Québec and Chute-à-Blondeau, Ontario.

7.4 Marketing

Carillon will be marketed as a family oriented park, serving as a gateway to Ontario and providing a variety of recreational opportunities such as camping, horseback riding, swimming, waterfowl viewing and cross-country skiing. Group picnicking and camping facilities and services will also be promoted.

Park staff will continue to cooperate with tourist groups and with the United Counties of Prescott and Russell in distributing and sharing information and promotion.

7.5 Tourism Services

Horseback riding, boat rental, food and firewood services will continue to be provided by private concessions.

8. IMPLEMENTATION

Subject to approval of the final management plan for the park, the following facility improvements, studies and resource management plans will be completed. (See Figure 3.) Ministry of Natural Resources priorities will determine when projects can be undertaken. All development work will follow approved site plans.

- place new boundary description in regulation
- prepare and implement plans to upgrade boat launch
- prepare and implement plans to redesign entry control
- prepare and implement vegetation management plan
- prepare and implement wildlife management plan
- carry out further research on the Pointe-Fortune Area of Natural and Scientific Interest
- carry out further research on the geology, geomorphology and soils of the park
- carry out further research and evaluation of the park's and area's cultural resources
- prepare and implement site plans and development plans for the day use area
- prepare and implement site plans for hiking, skiing and horse riding trail developments
- prepare and implement site plans for waterfowl viewing trails, boardwalks & viewing areas

9. SUMMARY OF PUBLIC CONSULTATION

Public comment on the August 1989 tabloid has been minimal. Of 27 responses received, 16 made reference to the tourism developments proposed. Nine made reference to the golf course proposal. Two of these were in favour of the proposal and seven were opposed. One was in favour of a marina and three were opposed. Two were in favour of a resort and three were opposed. Some comments included suggestions for improvements to visitor services such as more guided hikes and programmes, consideration of using the park as an outdoor learning centre, and providing more facilities and services for group users. Various parts of the preliminary plan address these comments.

A 1990 survey of more than 200 campers and day users at the park showed 45% of campers were opposed while 21% were in favour of the proposal from the private sector to develop golf facilities while 40% of day users were opposed and 24% were in favour.

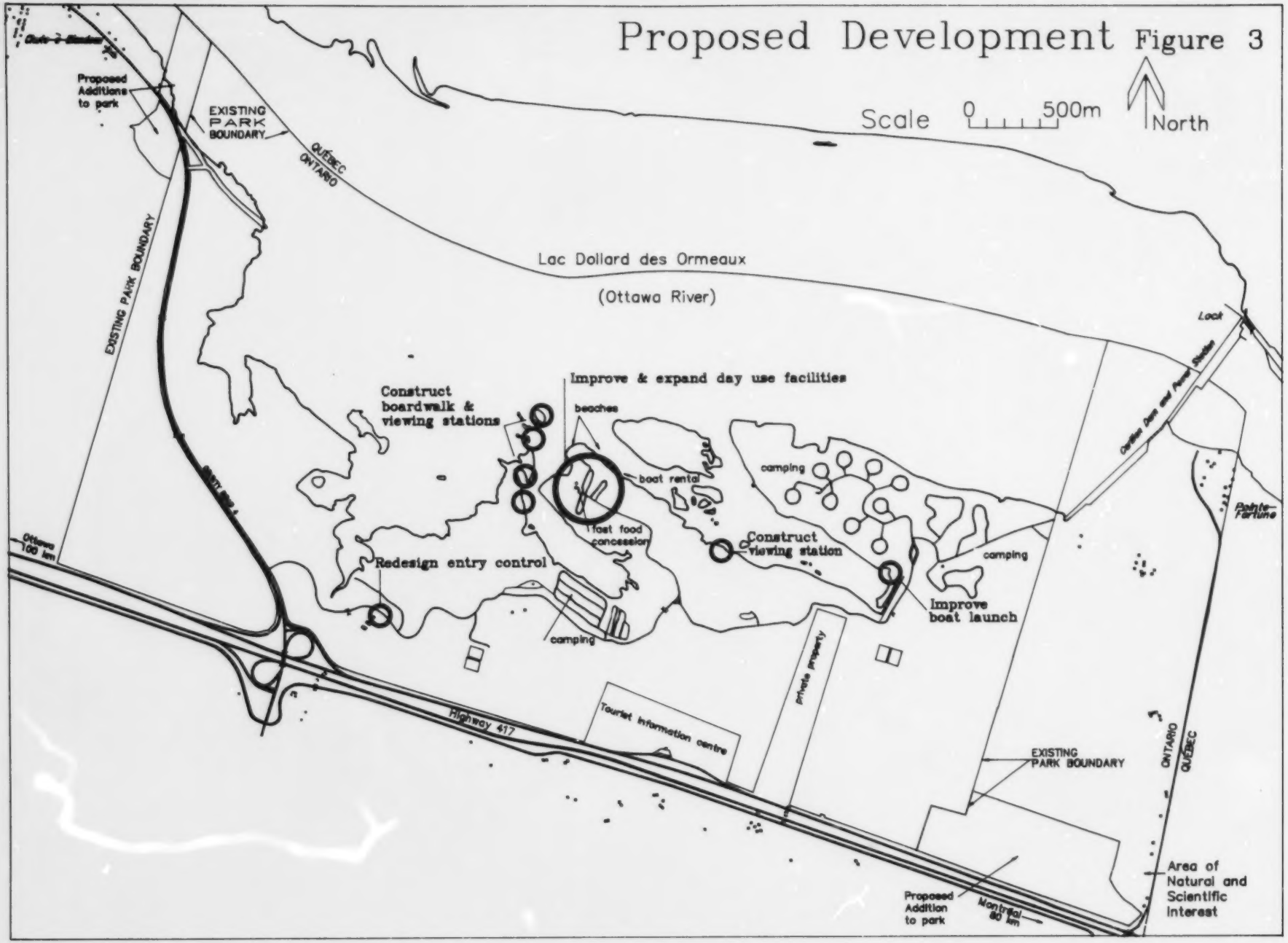
Proposed Development
Figure 3
Scale 0 500m
North
Proposed Additions to park
EXISTING PARK BOUNDARY
QUEBEC
ONTARIO
EXISTING PARK BOUNDARY
Lac Dollard des Ormeaux
(Ottawa River)
Lock
Outlet Dam and Power Station
Improve & expand day use facilities
Construct boardwalk & viewing stations
beaches
boat rental
camping
fast food concession
Construct viewing station
camping
Redesign entry control
Improve boat launch
camping
Ottawa 100 km
Highway 417
Tourist information centre
private property
EXISTING PARK BOUNDARY
ONTARIO
QUEBEC
Area of Natural and Scientific Interest
Proposed Addition to park
Montreal 80 km

PLAN DE GESTION PRÉLIMINAIRE DU PARC PROVINCIAL CARILLON

Résumé

Ontario
Ministère des Richesses naturelles

PLAN DE GESTION PRÉLIMINAIRE DU PARC PROVINCIAL CARILLON

Résumé

Plan de Gestion Préliminaire
du Parc Provincial Carillon Résumé
Ministère des Richesses naturelles Publication 4780
(300, 91 12 10)

ISBN 0-7729-9165-0

© 1991, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

Vous pouvez recevoir gratuitement un exemplaire de cette publication aux addresses cidessous. Il se peut que l'on vous demande de payer les commandes plus importantes.

Parc Provincial Carillon
C.P. 100
CHUTE-À-BLONDEAU, Ontario
K0B 1B0
Téléphone: (613) 674-2825

Ministère des Richesses naturalle
10, avenue Findlay
CARLETON PLACE, Ontario
K7C 376
Téléphone:
SANS-FRAIS 1-800-267-7901 ou (613) 836-1237

Novembre 1991

Avant-propos

Le plan de gestion d'un parc provincial, que l'on appelait auparavant un plan directeur, est un outil officiel utilisé par le ministère des Richesses naturelles pour la gestion d'un parc provincial. Le plan initial du parc provincial Carillon a été approuvé en 1977.

On procède actuellement à la révision de ce plan pour:

- s'assurer que les politiques tiennent compte des ressources et des besoins des utilisateurs actuels;
- évaluer les politiques et les projets d'aménagement que comportait le plan de 1977;
- transmettre de nouveaux renseignements sur les ressources et l'utilisation du parc;
- cerner les problèmes que pose le parc;
- étudier diverses options qui permettront de résoudre ces problèmes et déterminer la meilleure façon de gérer le parc pendant les vingt prochaines années;
- mettre au point un nouveau plan de gestion du parc.

La préparation du nouveau plan s'est faite en trois grandes étapes.

La première consistait à mettre à jour et à résumer les renseignements de base. On a présenté ces derniers sous forme de tabloïde ainsi que d'autres questions aux fins de discussion publique. Le tabloïde a été envoyé en août 1989 à plus de quatre cents utilisateurs du parc, entreprises locales, groupes d'intérêt et bureaux gouvernementaux.

La deuxième étape, soit l'étape actuelle, consiste à rédiger une ébauche ou un plan de gestion préliminaire. Encore une fois, on a mis sur pied un vaste processus de consultation des personnes et des groupes intéressés pour discuter du plan et s'assurer qu'il est conforme aux intérêts du public. Nous vous encourageons à participer. Pour toute question, commentaire ou demande de renseignements, veuillez communiquer avec:

M. Ken Schonauer
Superviseur des parcs de la région
Ministère des Richesses naturelles
10, avenue Findlay
Carleton Place, Ontario K7C 3Z6
Téléphone: Sans frais 1-800-267-7901 ou (1-613) 836-1237

La troisième et dernière étape consiste à rédiger le plan final. On y décrira la politique que suivra le ministère pour gérer le parc. Nous réviserons ce plan tous les dix ans afin de nous assurer que nos objectifs sont toujours d'actualité.

Votre participation nous aidera à mettre la touche finale au plan préliminaire, menant à l'approbation d'un nouveau plan de gestion du parc provincial Carillon.

Vous avez jusqu'au 31 janvier 1992 pour nous faire parvenir votre réponse écrite ou verbale. Vous pouvez aussi utiliser la feuille de commentaires se trouvant à l'intérieur.

Le chef du district de Carleton Place,

John Sellers

Le chef du district de Cornwall,

Ron Cleroux

TABLE DES MATIÈRES

1. QUESTIONS D'INTÉRÊT 1
   1.1 Nom du parc 1
   1.2 Projets d'aménagement commercial et touristique 2
   1.3 Limites du parc 2

2. CLASSIFICATION 2

3. BUT 2

4. OBJECTIFS 2
   4.1 Protection 2
   4.2 Appréciation du patrimoine 2
   4.3 Loisirs 3
   4.4 Tourisme 3

5. ZONAGE 3
   5.1 Zones naturelles 3
   5.2 Zone d'aménagement 3

6. POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES 5
   6.1 Géologie et géomorphologie 5
   6.2 Végétation 5
   6.3 Poissons 5
   6.4 Faune 5
   6.5 Ressources culturelles 5

7. POLITIQUES D'EXPLOITATION 6
   7.1 Services aux visiteurs 6
   7.2 Recherche 6
   7.3 Gestion des loisirs 7
   7.4 Commercialisation 7
   7.5 Services touristiques 7

8. MISE EN OEUVRE 7

9. RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION 9

Tableau 1 Population-cible 1
Carte 1 Limites et zonage proposés 4
Carte 2 Projet d'aménagement 8

INTRODUCTION

La construction de la centrale électrique Carillon entre 1959 et 1963 a entraîné l'inondation de grandes étendues de terre le long de la rivière des Outaouais, et notamment, d'une partie de l'actuel parc provincial Carillon. Le parc comprend ces terres inondées et des terrains agricoles et boisés qui ont échappé aux inondations. Les modèles d'aménagement antérieurs et les modifications apportées aux terres et aux rives sont très visibles dans le parc Carillon. Le climat modéré du parc, son terrain relativement plat et son mélange de champs dégagés, de broussailles et de baies protégées permettent une utilisation intense axée sur les loisirs terrestres et aquatiques et ce, tout au long de l'année. Couvrant actuellement une superficie de 1 417 ha, le parc Carillon a été officiellement ouvert en 1971. En 1990, le parc a attiré 90 786 visiteurs.

Le parc provincial Carillon est situé dans le canton d'East Hawkesbury, dans les Comtés-Unis de Prescott et Russell. Le parc s'étend sur 5,6 km le long de la rive sud de la rivière des Outaouais, entre les villages de Pointe-Fortune, à l'est, et de Chute-à-Blondeau, à l'ouest. Il est délimité par la rivière des Outaouais, au nord, et l'autoroute 417, au sud. La frontière provinciale du Québec se trouve à 2,5 km à l'est de l'entrée du parc.

Tableau 1

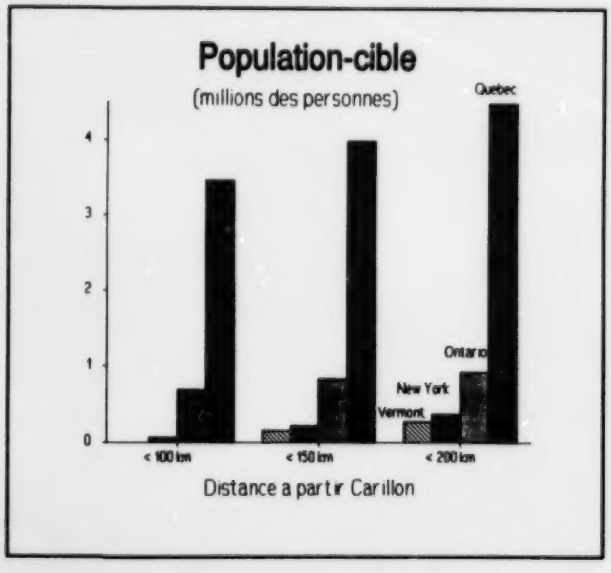

Les terres entourant le parc sont surtout utilisées pour l'agriculture. Dans le comté de Prescott, 66 % de la superficie terrestre est exploitée à des fins agricoles, alors que 22 % l'est à des fins forestières. Parmi les autres utilisations, citons un petit atelier de soudure, un chenil, des puits d'extraction de gravier, une usine de fabrication de cordes, ainsi que des biens-fonds résidentiels ruraux.

La tourbière Alfred est située à environ 25 km à l'ouest du parc, dans le comté de Prescott. Cette terre marécageuse d'une superficie de 5 000 ha revêt une importance sur le plan national et provincial. Elle a été désignée par le gouvernement de l'Ontario comme une zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) et une terre marécageuse d'intérêt provincial.

La répartition démographique dans un rayon de 200 km en Ontario, au Québec, dans l'État de New York et du Vermont est illustrée au tableau 1. La majorité des visiteurs du parc viennent de la région de Montréal.

1. QUESTIONS D'INTÉRÊT

Un certain nombre de questions ont été présentées aux fins d'étude dans le tabloïde d'août 1989. Ce tabloïde a été distribué à plus de quatre cents entreprises locales, groupes d'intérêt et personnes, de même qu'aux utilisateurs du parc. Les réponses que nous avons reçues ont été peu nombreuses mais détaillées. Un consensus est apparu sur la nécessité d'améliorer les installations récréatives de jour du parc, ainsi que sur la proposition d'aménager des stations et des sentiers d'observation des oiseaux aquatiques.

Les travaux effectués depuis l'envoi du tabloïde en 1989 ont permis d'apporter les changements proposés aux limites du parc à un certain nombre d'endroits. Cette question et d'autres sont présentées ci-dessous.

1.1 Nom du parc

La confusion constante avec d'autres endroits portant le nom Carillon nous porte à croire qu'il serait bénéfique de rebaptiser le parc.

Au printemps 1990, la Fédération touristique de Prescott-Russell a organisé un concours visant à trouver un nouveau nom pour le parc. Un certain nombre de suggestions nous ont été présentées.

On propose que le parc soit rebaptisé parc provincial Voyageurs. Ce nom canadien est facilement compris par un très grand nombre de personnes, tant en français qu'en anglais; il évoque une étape importante et précise de l'histoire et de la géographie de la province et du pays; il rappelle les liens qui existent entre ce parc provincial, situé à la limite est de la province et représentant le premier obstacle important aux déplacements terrestres sur la route historique du commerce des fourrures depuis Lachine, et d'autres parcs et sites historiques situés le long de diverses routes du commerce des fourrures; et il indique la relation qui existe entre le parc et les ressources naturelles et culturelles de la région.

Les autres noms suggérés par le public dans le cadre de la révision du plan de gestion préliminaire du parc seront également pris en considération. La décision finale sera présentée dans le plan de gestion approuvé.

1.2 Projets d'aménagement commercial et touristique

On a proposé l'aménagement d'une marina, d'un centre de villégiature et d'installations de golf dans les questions et les renseignements contenus dans le tabloïde envoyé en août 1989. Mais on a décidé d'abandonner ces propositions en raison des risques de conflit avec les autres utilisateurs du parc et installations locales, et avec la protection des ressources telles que les aires de rassemblement d'oiseaux aquatiques.

1.3 Limites du parc

On propose l'agrandissement du parc en cinq emplacements. Trois des emplacements sont des terres publiques et on pourra faire l'acquisition de deux terrains privés si leurs propriétaires veulent bien s'en départir. On propose également la cession de biens-fonds routiers à un endroit.

2. CLASSIFICATION

Le parc Carillon continuera d'être un parc récréatif classé dans le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario. Cette classification témoigne de la capacité du parc à fournir une vaste gamme d'activités récréatives tout au long de l'année dans un milieu attrayant à une heure de voiture seulement des grands centres urbains.

3. BUT

Tout en respectant les limites de sa capacité environnementale et en protégeant ses importantes ressources, le parc vise à fournir des activités récréatives et éducatives tout au long de l'année à la population de l'Ontario et aux personnes visitant la province. L'un des grands objectifs recherchés est de répondre aux besoins de la population des grands centres urbains environnants.

4. OBJECTIFS

Le parc Carillon répond aux quatre objectifs du réseau des parcs provinciaux de l'Ontario.

4.1 Protection

- Protéger les éléments d'importance provinciale du paysage naturel et culturel de l'Ontario.

Le parc Carillon offre de bons exemples de la végétation, de la flore et de la faune typiques du district. Le parc abrite une espèce végétale rare sur le plan provincial et quatre espèces végétales rares sur le plan régional.

Les marais du parc offrent un habitat propre à la reproduction d'une espèce d'oiseaux d'intérêt régional (la troglodyte des marais), des possibilités d'habitats propres à la nidification et à la reproduction d'espèces d'intérêt régional et provincial (la buse à épaulettes, le canard pilet, la sterne commune), ainsi que des aires de rassemblement pour les oiseaux aquatiques.

La zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) sur le plan provincial entourant le puits d'extraction de Pointe-Fortune est située sur un terrain privé à l'est du parc. Des géologues ont déterminé que certains échantillons de bois provenant du puits d'extraction ont plus de 40 000 ans. Si le terrain était mis en vente et si des fonds étaient débloqués, on ferait l'acquisition du bien-fonds pour l'ajouter au parc, ce qui répondrait à l'objectif de protection.

4.2 Appréciation du patrimoine

- Offrir des possibilités d'exploration et d'appréciation du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario.

Le parc offre un milieu naturel pour raconter l'histoire de la rivière des Outaouais : depuis son utilisation comme voie navigable par les Indiens, en passant par le rôle important qu'il a joué à l'époque du commerce des fourrures et des voyageurs, jusqu'à la construction des canaux de Carillon, de Chute-à-Blondeau et de Grenville au début du XVIII[e] siècle puis, au XX[e] siècle, la construction du barrage et de la centrale électrique Carillon et l'inondation d'une partie de l'autoroute transcanadienne à l'intérieur des limites du parc.

Le parc et son programme d'activités offrent à de nombreux visiteurs leur premier contact avec le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario et le ministère des Richesses naturelles. Le parc Carillon peut servir de centre d'éducation de plein air dans les Comtés-Unis de Prescott et Russell, de même que la forêt Larose, située au nord de Casselman, à 60 km à l'ouest du parc.

4.3 Loisirs

- Offrir des possibilités récréatives, depuis l'utilisation intensive de jour jusqu'à des activités moins intensives en régions sauvages.

Le parc Carillon offre les possibilités suivantes tout au long de l'année:

Pique-nique	172048 (39 %)
Natation	92437 (8 %)
Camping	106251 (17 %)

(Le pourcentage entre parenthèses indique la part des possibilités récréatives offertes dans le district de Cornwall par le ministère.)

Le parc offre d'autres possibilités de loisirs de plein air. Parmi celles-ci, citons la randonnée pédestre, l'équitation, le canotage, la navigation, l'observation d'oiseaux aquatiques, la pêche et le ski de fond. Les activités sportives telles que le soccer et le base-ball sont également populaires.

Sur le plan régional, le parc Carillon est important pour les loisirs parce que les possibilités récréatives dans la région avoisinante sont limitées. Les plus proches installations ontariennes du même genre sont situées à environ 80-100 km au sud-ouest, où la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui relève du ministère du Tourisme et des Loisirs, exploite des installations le long de l'autoroute 401 et la route 2.

4.4 Tourisme

- Permettre aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs provenant de l'extérieur de la province de découvrir et de faire l'expérience des régions particulières de la province.

Le parc Carillon est un parc provincial populaire qui a accueilli près de 91 000 visiteurs en 1990.

Quelque six millions de personnes résident dans un rayon de 200 km du parc. La plupart des visiteurs viennent de la province de Québec, surtout de la région de Montréal, qui est située à environ 80 km à l'est de Carillon. Les marchés secondaires sont les comtés d'Ottawa-Carleton (17,8 % des campeurs, 6,3 % des utilisateurs de jour) et les Comtés-Unis de Prescott et Russell (9,3 % des campeurs et 12,7 % des utilisateurs de jour).

5. ZONAGE

Pour assurer un aménagement ordonné et une gestion efficace, deux types de zones ont été désignées dans le parc Carillon : naturelles et d'aménagement. Cela permettra une certaine souplesse de gestion, tout en assurant la protection nécessaire de diverses régions contre des utilisations incompatibles. Le parc est divisé en une zone d'aménagement et en cinq zones naturelles qui sont indiquées sur la carte 1. Toute proposition de modifications importantes dans l'une des zones nécessitera une révision approfondie du plan de gestion.

5.1 Zones naturelles

Ces zones couvrent environ 932 ha, sont relativement accessibles et comportent des aires de loisirs dispersées de faible intensité. La gestion visera également à perpétuer les conditions naturelles telles que l'habitat des oiseaux aquatiques, tout en offrant des aires de loisirs dispersées, notamment des sentiers.

5.2 Zone d'aménagement

Cette zone couvre une étendue terrestre et aquatique de 549 ha. La zone d'aménagement comprend la principale route du parc, la zone administrative, les trois terrains de camping, la zone récréative de jour et la zone de camping de groupe. La majeure partie de la zone comporte d'anciens champs cultivés, des boisés dispersés et des buissons d'essences variées. La zone est destinée à

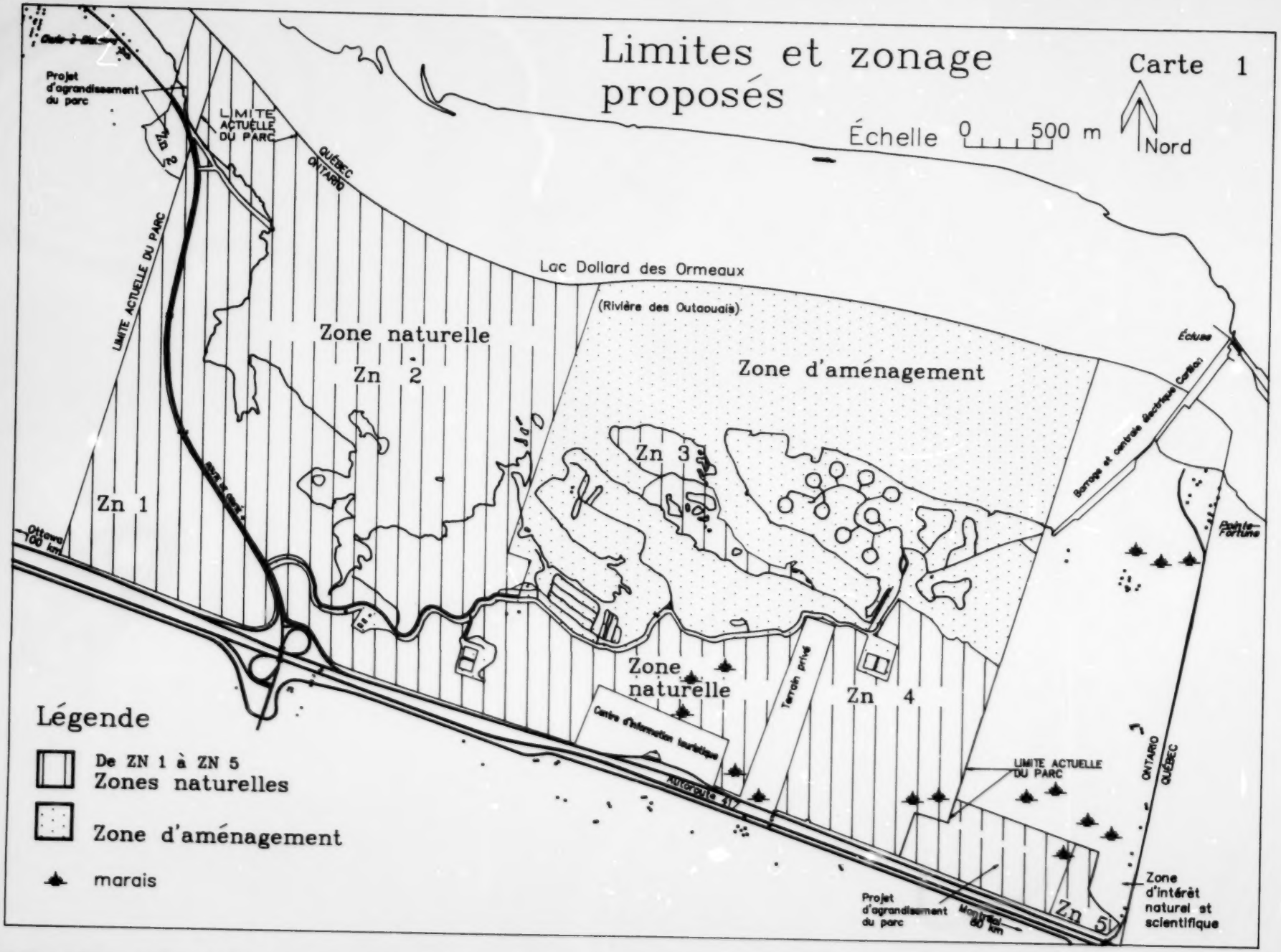
Limites et zonage proposés
Carte 1
Échelle 0 500 m
Nord
Projet d'agrandissement du parc
LIMITE ACTUELLE DU PARC
QUÉBEC
ONTARIO
Lac Dollard des Ormeaux
(Rivière des Outaouais)
Zone naturelle
Zn 2
Zone d'aménagement
Zn 3
Zn 1
Écluse
Barrage et centrale électrique Carillon
Pointe-Fortune
Ottawa 100 km
Zone naturelle
Zn 4
Terrain privé
Centre d'information touristique
AUTOROUTE 40
LIMITE ACTUELLE DU PARC
ONTARIO
QUÉBEC
Légende
De ZN 1 à ZN 5
Zones naturelles
Zone d'aménagement
marais
Projet d'agrandissement du parc
Montréal 60 km
Zn 5
Zone d'intérêt naturel et scientifique

l'utilisation intensive de jour et au camping récréatif. Les projets d'aménagement comprennent la rénovation des installations d'entrée du parc, des installations de camping de groupe et de la rampe de mise à l'eau située à l'ouest du terrain de camping Champlain, ainsi que l'aménagement d'abris de pique-nique et de zones de jeu supplémentaires dans la zone récréative de jour.

6. POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES

Le parc sera géré conformément aux politiques générales de planification et de gestion du ministère s'appliquant aux parcs de loisirs. La gestion des ressources naturelles et culturelles sera axée sur la protection et l'appréciation du patrimoine. Les plans de gestion des ressources seront préparés en fonction des directives contenues dans le plan de gestion du parc.

6.1 Géologie et géomorphologie

En outre, on évaluera la géologie, la géomorphologie et les sols du parc en vue d'assurer la protection des caractéristiques importantes et des exemples représentatifs tels que les restes organiques de l'ère préglaciaire situés dans la ZINS de Pointe-Fortune et les sols argileux importants situés dans la partie ouest du parc.

6.2 Végétation

On préparera un plan de gestion de la végétation de façon à conserver la représentativité et la diversité des espèces et de leur âge; à permettre la succession naturelle et l'évolution des populations végétales dans le parc; à améliorer l'habitat faunique grâce; à assurer la sécurité des visiteurs du parc, particulièrement dans les zones aménagées du parc; à améliorer la barrière visuelle et sonore entre les routes et les zones aménagées du parc; et à conserver le caractère des zones ayant trait à l'histoire du parc telles que certains terrains agricoles. Toutefois, nous cesserons d'accorder des permis d'exploitation agricole des terres du parc.

6.3 Poissons

La gestion des pêches du parc vise à maintenir la santé et la diversité des populations de poissons tout en offrant des possibilités de pêche sportive. Le personnel du parc travaillera de concert avec le personnel responsable de la pêche et de la faune du district de Cornwall en vue d'améliorer le milieu aquatique et de maintenir les populations de poissons se reproduisant de façon naturelle. Le parc continuera d'offrir aux piétons et aux bateaux un accès à la rivière des Outaouais.

6.3.1 Pêche commerciale

Nous délivrons des permis de pêche commerciale à titre d'essai pour la période 1991-1992. Ces permis autorisent la pêche, à l'aide de filets maillants et de filets cylindriques, au chabot, à la carpe, à la marigane, au poisson-chat, à l'anguille, au crapet-soleil et au meunier noir, en octobre et en novembre, dans certaines parties de la rivière des Outaouais à l'intérieur des limites du parc. Les lignes sont posées et vérifiées tous les jours et les poissons gibiers capturés sont relâchés. On analysera les renseignements sur la composition des espèces en effectuant des inspections régulières et en tenant compte des prises commerciales et sportives. Si on ne voit aucun effet nuisible sur la qualité de la pêche sportive, pratiquée par les utilisateurs du parc, sur des espèces telles que le brochet, le doré jaune et le doré noir; ou sur les populations de tortues, de canards plongeurs, de huarts et d'autres oiseaux aquatiques, les permis pourront alors être renouvelés chaque année. Le personnel du parc travaillera de concert avec le personnel responsable de la pêche et de la faune du district de Cornwall pour contrôler et évaluer les activités de pêche pratiquées dans le parc.

6.4 Faune

On préparera un plan de gestion de la faune. Le plan visera à améliorer la diversité et l'habitat des espèces naturelles tout en offrant des activités récréatives telles que l'observation des oiseaux aquatiques qui sont conformes aux objectifs du parc. La chasse continuera d'être interdite dans le parc.

6.5 Ressources culturelles

On continuera d'évaluer davantage les ressources culturelles du parc en mettant l'accent sur l'histoire de l'aménagement du territoire avant l'érection du barrage Carillon et sur les liens qui existent avec certaines zones ou sites du parc. On étudiera la possibilité de voir certains sites submergés par la rivière des Outaouais.

7. POLITIQUES D'EXPLOITATION

Le personnel trouvera dans le plan d'exploitation du parc les renseignements nécessaires pour l'exploitation quotidienne du parc. En plus de porter sur les politiques d'exploitation mentionnées plus loin, il couvrira des sujets tels que la sécurité, le budget, la dotation en personnel et l'entretien. Il sera révisé tous les ans et mis à jour, s'il y a lieu.

7.1 Services aux visiteurs

Le parc Carillon mettra sur pied un programme d'activités saisonnières avec des programmes réguliers et des installations d'interprétation individuelle, de loisirs et d'information. Le programme des services aux visiteurs du parc Carillon s'adresse aux visiteurs de l'extérieur de l'Ontario à qui il donne un aperçu du réseau des parcs provinciaux et qu'il guide vers les ressources naturelles et culturelles du parc et ses installations. Il leur fait connaître ses programmes, d'autres programmes offerts par le ministère des Richesses naturelles, ainsi que les attractions, possibilités et services de loisirs offerts dans la région avoisinante.

Les services aux visiteurs du parc Carillon sera dirigée par un plan des services aux visiteurs. Ce plan visera à offrir des renseignements de base sur les visiteurs du parc, les exigences de la dotation en personnel et le programme des services aux visiteurs, ainsi qu'à expliquer comment atteindre les objectifs relatifs aux renseignements, à l'interprétation et aux loisirs indiqués ci-dessous. Le plan sera évalué tous les ans et revu, s'il y a lieu.

7.1.1 Renseignements

- Transmettre au public des renseignements sur le parc, le réseau des parcs provinciaux, les installations et les services locaux.

Il est essentiel de disposer dans le parc d'un programme de communication bilingue de très bonne qualité conformément à la *Loi de 1986 sur les services en français*.

Le public pourra se familiariser avec le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario grâce à des panneaux mobiles et des informations accessibles dans le parc, aux foires commerciales et au centre d'information du ministère du Tourisme et des Loisirs adjacent au parc, en bordure de l'autoroute 417.

Pour informer les visiteurs sur les attractions, les installations, les services et les règlements du parc et sur le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario, on leur remettra un tabloïde dès leur arrivée au parc.

On encouragera les visiteurs à exprimer leurs commentaires et suggestions au personnel du parc, soit oralement soit par écrit au verso des permis du parc. Le personnel prendra en note les suggestions appropriées et y donnera suite; il visitera aussi régulièrement les terrains de camping.

7.1.2 Interprétation

- Offrir des installations et des programmes d'interprétation.

Les programmes d'interprétation offriront aux visiteurs la possibilité de se renseigner sur l'importance du parc et de connaître son caractère. Une gamme de programmes dirigés par le personnel et d'installations d'utilisation individuelle, notamment des sentiers, des expositions et des publications qui aideront les visiteurs à comprendre le milieu naturel et culturel du parc.

7.1.3 Loisirs

- Offrir des installations et des activités de loisirs de plein air.

Le parc Carillon offre des possibilités de randonnée pédestre, d'observation des oiseaux aquatiques et de photographie à l'année longue. La promotion de toutes les installations et de tous les services de loisirs, dirigés par le personnel ou individuels, se fera dans le cadre du programme des services aux visiteurs.

7.2 Recherche

On encouragera les activités de recherche menées par des personnes qualifiées car elles contribuent à la connaissance de l'histoire naturelle et culturelle, ainsi qu'à la gestion de l'environnement et des loisirs du parc.

7.3 Gestion des loisirs

7.3.1 Équitation

L'équitation continuera d'être pratiquée uniquement dans les sentiers désignés. Les sentiers réservés à l'équitation peuvent être prolongés dans la zone naturelle située au sud de la zone d'aménagement, pourvu que le terrain privé divisant cette zone puisse être utilisé aux fins du parc.

7.3.2 Motoneigisme

Les motoneiges pourront être utilisées uniquement sur certains tronçons désignés des routes du parc. Les motoneiges circulant dans le parc effectuent surtout des déplacements entre Pointe-Fortune (Québec) et Chute-à-Blondeau (Ontario).

7.4 Commercialisation

Le parc Carillon sera commercialisé en tant que parc axé sur la famille, porte d'entrée de l'Ontario, offrant diverses activités récréatives telles que le camping, l'équitation, la natation, l'observation des oiseaux aquatiques et le ski de fond. On fera également la promotion des installations de pique-nique et de camping de groupe.

Le personnel du parc continuera de collaborer avec l'industrie touristique et les Comtés-Unis de Prescott et Russell pour la distribution et l'échange de l'information et les activités promotionnelles.

7.5 Services touristiques

Les services d'équitation, de location de bateaux, de restauration et d'approvisionnement en bois de chauffage continueront d'être dispensés par des concessionnaires privés.

8. MISE EN OEUVRE

Sous réserve de l'approbation du plan de gestion final du parc, les projets d'amélioration d'installations, les études et les plans de gestion suivants seront achevés. (Voir carte 2.) Le ministère des Richesses naturelles déterminera la mise en oeuvre des projets par ordre de priorité. Tous les travaux d'aménagement seront exécutés conformément aux plans généraux approuvés.

- faire figurer les nouvelles limites du parc dans les règlements;
- préparer et mettre en oeuvre les plans de rénovation de la rampe de mise à l'eau;
- préparer et mettre en oeuvre les plans de réaménagement du poste d'entrée du parc;
- préparer et mettre en oeuvre le plan de gestion de la végétation;
- préparer et mettre en oeuvre le plan de gestion de la faune;
- poursuivre les recherches sur la zone d'intérêt naturel et scientifique de Pointe-Fortune;
- poursuivre les recherches sur la géologie, la géomorphologie et les sols du parc;
- poursuivre les recherches sur les ressources culturelles de la région et du parc et les évaluer;
- préparer et mettre en oeuvre des plans généraux et des plans d'aménagement de la zone récréative de jour;
- préparer et mettre en oeuvre des plans généraux pour l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, de ski et d'équitation;
- préparer et mettre en oeuvre des plans généraux et des plans d'aménagement de sentiers d'observation des oiseaux aquatiques, de promenades et d'aires d'observation.

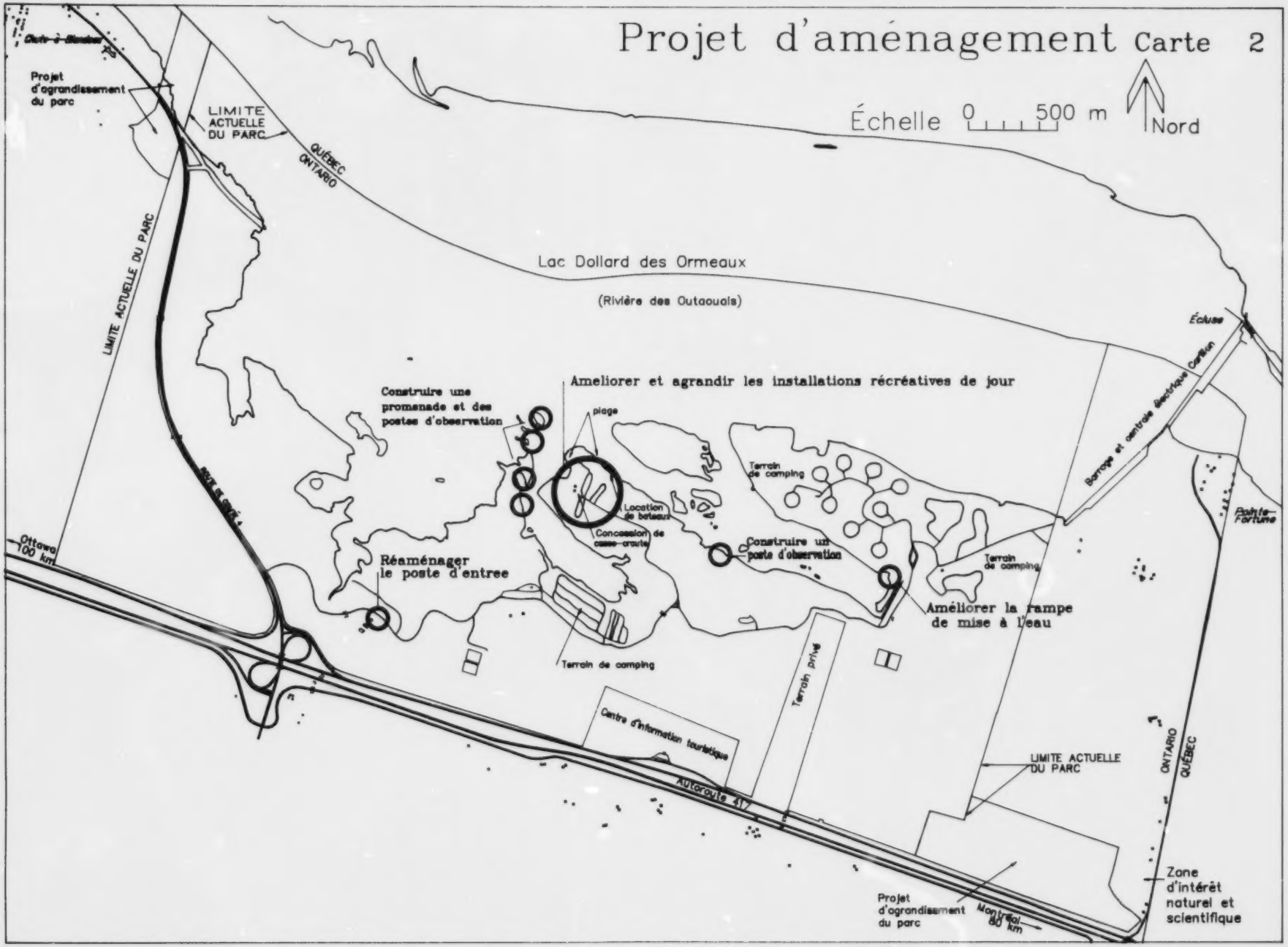
Projet d'aménagement Carte 2
Échelle 0 500 m
Nord
Projet d'agrandissement du parc
LIMITE ACTUELLE DU PARC
QUÉBEC
ONTARIO
LIMITE ACTUELLE DU PARC
Lac Dollard des Ormeaux
(Rivière des Outaouais)
Écluse
Barrage et centrale électrique
Carillon
Construire une promenade et des postes d'observation
Ameliorer et agrandir les installations récréatives de jour
plage
Terrain de camping
Location de bateaux
Concession de casse-croûte
Construire un poste d'observation
Terrain de camping
Pointe Fortune
Réaménager le poste d'entree
Améliorer la rampe de mise à l'eau
Terrain de camping
Terrain privé
Centre d'information touristique
Autoroute 417
Ottawa 100 km
LIMITE ACTUELLE DU PARC
ONTARIO
QUÉBEC
Zone d'intérêt naturel et scientifique
Projet d'agrandissement du parc
Montréal 80 km

9. RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le public n'a formulé que très peu de commentaires sur le tabloïde distribué en août 1989. Sur les 27 réponses reçues, 16 avaient trait aux projets d'aménagement touristique; neuf touchaient au projet d'aménagement d'un terrain de golf : deux étaient en faveur et sept s'y opposaient. Une réponse était en faveur du projet d'aménagement d'une marina et trois étaient contre. Deux réponses étaient favorables au projet d'aménagement d'une station de plein air et trois s'y opposaient. Certains commentaires comprenaient des suggestions concernant l'amélioration des services aux visiteurs telle que l'augmentation des randonnées pédestres guidées et des programmes, la possibilité d'utiliser le parc comme centre d'apprentissage en plein air, ainsi que l'aménagement d'installations et la prestation de services supplémentaires pour les groupes. Diverses parties du plan préliminaire traitent de ces commentaires.

Une étude effectuée en 1990 auprès de plus de 200 campeurs et utilisateurs de jour du parc a démontré que 45 % des campeurs s'opposaient au projet du secteur privé d'aménager un terrain de golf, alors que 21 % y étaient favorables; pour leur part, 40 % des utilisateurs de jour étaient contre ce projet et 24 % en faveur.